Banque des Etats de l'Afrique Centrale
Secrétariat Général
Direction de l'Organisation et des Projets

PROJET DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES INSTITUTIONS FINANCIERES REGIONALES DE LA CEMAC / P161368

Unité de Gestion des Reformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF)
Services Centraux de la BEAC
Avenue Monseigneur Vogt, Boîte Postale 1917 – Yaoundé – République du Cameroun
Tél. (237) 222 23 40 30/60 Fax : (237)2 22 23 33 29

Commission de Passation des Marchés – Composante BEAC du Projet

Institution : **Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC) - Yaoundé - Cameroun**
Nom du projet : **Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC – P161368**
Crédit IDA n° : **62290**
Titre de services : **Services de consultants pour un diagnostic des infrastructures des systèmes de paiement de la Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC).**
Bénéficiaire : **DSMP-BEAC**

SOLLICITATION DE MANIFESTATIONS D'INTERET
N° 014/BEAC/SG/DOP/UGRIF/2019-MI

1. **La Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)** a sollicité un crédit et un don de l'Association de Développement International (IDA) pour financer le Projet de Renforcement des Capacités des Institutions Financières Régionales de la CEMAC, et a l'intention d'utiliser une partie du crédit pour effectuer des paiements au titre du contrat de ***Services de consultants pour un diagnostic des infrastructures des systèmes de paiement de la CEMAC.***

2. **Mission de consultants :** Le consultant sera chargé de l'évaluation de l'infrastructure actuelle des systèmes de paiement et de proposer des pistes de modernisation. Il collaborera avec l'ensemble des acteurs (décisionnaires, maîtrise d'ouvrage et exploitants). Il s'agira spécifiquement de:

   - Faire un état des lieux des différents systèmes de paiements mis en place par la BEAC et le GIMAC (Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Centrale) ;
   - Procéder à une revue de l'ensemble des fonctionnalités et architecture des différents systèmes ;
   - Procéder à un diagnostic des infrastructures systèmes et réseaux de la BEAC et du GIMAC ;
   - Procéder à une évaluation du dispositif de redondance et de secours des systèmes de paiement ;
   - Evaluer la solidité et la fiabilité du système d'informations bancaires de la BEAC et du GIMAC ;
   - Evaluer la conformité des systèmes en rapport avec les nouvelles normes internationales en la matière (PIFM) ;
   - Procéder à une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) des systèmes de paiement de la BEAC et du GIMAC ;
   - Se baser sur les expériences des régions similaires comme la zone UEMOA en vue de faire des propositions concrètes ;

- Formuler des propositions concrètes de mise à jour/évolution/modernisation des systèmes de paiement en rapport avec les dernières évolutions et normes internationales ainsi que l'évolution du contexte économique et social de la région (mouvements migratoires).

Sous la supervision de la BEAC, les principales missions du consultant consistent à :

1. La formulation d'un rapport de diagnostic identifiant les principaux défis du fonctionnement des systèmes moyens de paiement gérés par la BEAC et le GIMAC ;
2. La production d'un rapport de benchmark sur les différentes infrastructures de paiement existantes ainsi que leurs forces et faiblesses ;
3. La production de recommandations pour l'amélioration/modernisation des systèmes de paiement gérés par la BEAC et le GIMAC.

La durée de la mission pour la phase étude, objet de la présente consultation, est estimée à **huit (8) mois** et la date prévue pour le démarrage est **août 2019**.

Les termes de référence (TDR) qui donnent les détails de la mission du consultant peuvent être consultés sur le site web de la BEAC à l'adresse **www.beac.int.**

3. **L'Unité de Gestion des Réformes des Institutions Financières de la CEMAC (UGRIF) représentant le Secrétariat Général de la BEAC,** invite les consultants admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour l'exécution des services (brochures, références concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions semblables, etc.). *Les principaux critères de sélection porteront sur la connaissance du secteur financier et des systèmes de paiement ainsi que l'expérience professionnelle avérée au cours des dix dernières 10 années dans la réalisation des missions similaires, en l'occurrence* ***la réalisation des missions de modernisation des systèmes et moyens de paiement****. La connaissance des systèmes de paiement de la CEMAC est un atout.* Les références des experts clés (Expert en systèmes de paiement et Expert en réseau télécom) ne seront pas évaluées lors de la présélection.

4. Il est porté à l'attention des Consultants que les dispositions de la Section III, paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement des de projet d'investissement, (le Règlement) » de juillet 2016 révisé en novembre 2017, relatives aux règles de la Banque mondiale en matière de **conflit d'intérêts** sont applicables.

5. Les candidats peuvent s'associer avec d'autres consultants pour renforcer leurs compétences respectives mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et/ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires de la coentreprise sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont retenus.

   Un consultant sera sélectionné selon la méthode de **Sélection Fondée sur la Qualité et le Coût** telle que décrite dans le «Règlement ».

   De plus amples informations peuvent être obtenues tous les jours ouvrables à l'adresse mentionnée ci-dessous de 09 heures à 14 heures (heures locales).

6. Les manifestations d'intérêt rédigées en français doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous ou envoyées par courrier électronique au plus tard **le 21 juin 2019**.

Banque des Etats de l'Afrique Centrale (BEAC)
736, avenue Monseigneur Vogt, B.P. : 1917 Yaoundé - CAMEROUN
Tél : (+237) 222 23 40 30/60, Fax : (+237) 222 23 33 29

A l'attention de Monsieur le Coordonnateur du Projet, Représentant Monsieur le Secrétaire Général de la BEAC, Porte 1208, Email : adoum@beac.int copie ahmed@beac.int

Yaoundé, le 29 mai 2019

Le Coordonnateur du Projet

TERMES DE REFERENCE
POUR LA SELECTION D'UNE FIRME DE CONSULTANCE CHARGEE DE L'EVALUATION DES INFRASTRUCTURES DE PAIEMENT DE LA CEMAC

1. CONTEXTE DE LA MISSION

Le Projet de renforcement des Institutions financières régionales dans la région CEMAC vise à renforcer les capacités d'institutions financières régionales sélectionnées de la CEMAC pour qu'elles puissent remplir leur mandat en matière de stabilité, d'inclusion et d'intégrité financière. La BEAC a bénéficié d'un crédit de l'International Development Association (IDA) pour soutenir le Projet.

Le Projet sera déployé à travers deux composantes principales : Composante 1. Renforcer le Mandat de Stabilité Financière de la BEAC et de la COBAC, Composante 2 : Renforcer le Mandat d'Inclusion Financière de la BEAC et de la COBAC, Composante 3 : Renforcer le Mandat d'Intégrité Financière du GABAC, Composante 4 : Soutien à la Mise en Œuvre de Certaines Réformes par le Biais de Décaissements Liés à l'Atteinte de Résultats, Composante 5 : Mise en Œuvre du Projet

Les présents termes de référence s'inscrivent dans le cadre du Projet de renforcement des Institutions financières régionales dans la région CEMAC. L'un des volets du Projet porte sur la modernisation des infrastructures financières, celui-ci étant un élément essentiel pour les économies de marchés contemporaines. En vue de soutenir cet effort de modernisation, dont l'un des volets principaux est **le diagnostic des Infrastructures financières exploités par la BEAC et le GIMAC ainsi que l'identification des pistes de modernisation**.

1.1. Etat des lieux

La Communauté Économique et Monétaire des États de l'Afrique Centrale (CEMAC) a pour objectif de promouvoir le développement durable de ses pays membres dans le cadre de la mise en place d'un marché commun. La CEMAC est l'une des plus anciennes unions existantes au monde et se compose de six États membres, dont le Cameroun, la République Centrafricaine, le Tchad, la République du Congo, la Guinée équatoriale et le Gabon.

La structure dirigeante de la CEMAC comprend le Conseil des Ministres et la Conférence des Chefs d'État, qui définissent les orientations des politiques régionales et nomment les chefs de toutes les institutions régionales de la CEMAC. La CEMAC est composée de multiples institutions régionales, dont une banque centrale (Banque des États de l'Afrique Centrale, BEAC), une autorité de régulation du secteur bancaire (Commission Bancaire de l'Afrique Centrale, COBAC), une autorité de régulation des valeurs mobilières (Commission de Surveillance du Marché Financier de l'Afrique Centrale, COSUMAF), un groupe d'action contre le blanchiment d'argent (Groupe d'Action Contre le Blanchiment

d'Argent en Afrique Centrale, GABAC), et une banque de développement régional (Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale, BDEAC).

Selon l'Évaluation du Secteur Financier de la CEMAC de 2016, le secteur financier reste peu profond et essentiellement basé sur les banques. La profondeur du secteur bancaire est limitée et ne représente que 26,3% du PIB de la CEMAC. La contribution du secteur bancaire au financement de l'économie est limitée, ne représentant que 10% du crédit intérieur accordé au secteur privé. Le secteur bancaire de la CEMAC est composé de 52 banques. En moyenne, près de 50% des actifs du secteur bancaire sont contrôlés par trois banques par pays et près de 50% des actifs du secteur bancaire sont contrôlés par des banques étrangères (principalement des banques européennes). Le secteur de la microfinance joue un rôle important dans la région. Le secteur est composé de 825 institutions de microfinance (IMF), qui servent près de 1,8 million de membres / clients (soit environ 7% de la population adulte). Les marchés de capitaux sont quasi inexistants en raison de la coexistence de deux marchés concurrents (l'un domestique à Douala et l'autre régional à Libreville). Les autorités régionales ont décidé en novembre 2017 de fusionner les deux bourses. Les secteurs de l'assurance et des retraites restent sous-développés.

A l'aune de cette exigence, les Autorités Monétaires de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale ont initié depuis 1999, une réforme d'envergure régionale visant la modernisation des systèmes de paiement dans les Etats membres de la zone. A cet effet, le règlement CEMAC n° 02/03/CEMAC/UMAC/CM du 28 mars 2003 relatif aux systèmes, moyens et incidents de paiement a été adopté.

Cette modernisation des systèmes de paiement s'inscrit dans le cadre général de l'assainissement du système financier de la zone, de l'approfondissement de la pénétration du secteur financier, de l'amélioration du cadre de la politique monétaire ainsi que de l'accélération du processus d'intégration économique sous-régionale.

Dans cette optique, la BEAC a conçu un système de paiement visant les axes majeurs ci-après :

- le système d'échanges et de règlement des transactions d'importance systémique avec la mise en place d'un Système de Règlement Brut en Temps Réel, dénommé Système de Gros Montants automatisé (SYGMA) ;
- le système d'échanges et de règlement de masse avec la mise en place d'un Système Net de Paiement de Masse, dénommé Système de Télécompensation en Afrique Centrale (SYSTAC) ;
- le Système Monétique Interbancaire sous régional, dénommé (SMI), volet confié à une structure externe, le Groupement Interbancaire Monétique en Afrique Centrale (GIMAC) ;
- la mise en place d'un Système de prévention et de centralisation des Incidents de Paiement (CIP).

Les systèmes de paiement dans la région de la CEMAC sont sous-développés. L'infrastructure des systèmes de paiement a vieilli et doit être améliorée. La sécurisation des systèmes doit être revue. L'évaluation des systèmes de paiement d'importance systémique est toujours effectuée sur la base des 10 principes de base des systèmes de paiement d'importance systémique (SIPS) et non des Principes de l'infrastructure des marchés financiers. La BEAC a commencé à développer un dépôt de titres centralisé pour gérer la dette publique des pays de la CEMAC. Cependant, sans une stratégie de marché de la dette publique, les structures des marchés primaires et secondaires ne se développeront pas efficacement.

Les institutions régionales de la CEMAC ont demandé un soutien pour financer l'assistance technique et moderniser l'infrastructure clé du secteur financier. Le nouveau gouverneur de la BEAC a demandé l'assistance technique du Groupe de la Banque mondiale pour travailler conjointement avec la BEAC, la COBAC et le GABAC sur la mise en œuvre de leurs plans d'action stratégiques. La Banque mondiale soutiendra la mise en œuvre de réformes dans des domaines prioritaires clés afin d'aider les institutions régionales à remplir efficacement leurs mandats de stabilité financière, d'inclusion et d'intégrité.

L'Objectif de Développement du Projet de renforcement des Institutions financières régionales dans la région CEMAC est de renforcer les capacités d'institutions financières régionales sélectionnées de la CEMAC pour qu'elles puissent remplir leur mandat en matière de stabilité, d'inclusion et d'intégrité financière.

Ce projet est actuellement en cours de mise en œuvre.

2. OBJECTIFS DE LA MISSION

L'objectif des présents termes de référence est de sélectionner une firme chargée de l'évaluation du dispositif actuel des systemes de paiement et de proposer des pistes de modernisation. Il collaborera avec l'ensemble des acteurs (décisionnaires, maîtrise d'ouvrage et exploitants) qui abordent l'activité de paiement mais ne disposent que d'une vision parcellaire du sujet.

Il s'agira spécifiquement de :

- Faire un état des lieux des différents systèmes de paiements mis en place par la BEAC et le GIMAC ;
- Procéder à une revue de l'ensemble des fonctionnalités et architecture des différents systèmes ;
- Procéder à un diagnostic des infrastructures systèmes et réseaux de la BEAC et du GIMAC ;
- Procéder à une évaluation du dispositif de redondance et de secours des systèmes de paiement ;

- Evaluer la solidité et la fiabilité du système d'informations bancaires de la BEAC et du GIMAC ;
- Evaluer la conformité des systemes en rapport avec les nouvelles normes internationales en la matière (PIFM) ;
- Procéder à une analyse SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) des systèmes de paiement de la BEAC et du GIMAC ;
- Se baser sur les expériences des régions similaires comme la zone UEMOA en vue de faire des propositions concrètes ;
- Formuler des propositions concrètes de mise à jour/évolution/modernisation des systèmes de paiement en rapport avec les dernières évolutions et normes internationales ainsi que l'évolution du contexte économique et social de la région (mouvements migratoires).

3. ETENDUE DE LA MISSION:

Sous la supervision de la BEAC, les principales missions de la Firme prévues au titre du présent contrat consistent à :

1. La production d'un rapport de diagnostic identifiant les principaux défis du fonctionnement des systemes moyens de paiement gérés par la BEAC et le GIMAC ;
2. La production d'un rapport de benchmark sur les différentes infrastructures de paiement existantes ainsi que leurs forces et faiblesses ;
3. La production de recommandations pour l'amélioration/modernisation des systèmes de paiement gérés par la BEAC et le GIMAC ;

4. PROFIL DU CABINET

La présente mission sera réalisée par un cabinet de consultants justifiant d'une expérience avérée dans la réalisation de travaux similaires au cours des 10 dernières années et disposant de compétences suffisantes pour mener à terme la mission. A cet égard, il doit :

- Disposer des références pertinentes dans la réalisation des missions de modernisation des systèmes et moyens de paiement ;
- Etre spécialisé dans le Secteur Financier et avoir une bonne connaissance de la CEMAC.

La firme retenue devra mettre à la disposition de la mission, au minima, une équipe composée de :

- Un expert confirmé (10 ans d'expérience) en Systèmes de paiement, de formation universitaire (bac+5 au moins) en Finances, Systemes d'Informations, Economie, Gestion ou équivalent, ayant une bonne connaissance du secteur financier et des systèmes de paiement en général

et en zone CEMAC ou UEMOA en particulier, justifiant d'expériences avérées dans la conduite de missions similaires et disposant de références solides dans_un domaine lié à la mise en place des systèmes de paiement de détail et de gros montants.

- Un ingénieur en réseau télécom (10 ans d'expérience), de formation universitaire (bac+3 au moins) en systemes de paiement, systèmes d'informations ou équivalent, ayant une bonne connaissance du secteur financier et des systèmes de paiement en zone CEMAC, justifiant d'expériences avérées dans la conduite de missions similaires (expériences UEMOA constitue un plus) et disposant de références solides dans_les réseaux télécom servant les systèmes de paiement de détail et de gros montants.

L'Equipe devra effectuer une visite dans chaque pays de la CEMAC afin de rencontrer l'ensemble des acteurs.
La maîtrise écrite et parlée de la langue françaiseest requise.

5. DUREE ET DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission débutera à partir de la date de signature du contrat prévue vers juillet 2019 et comportera trois (03) phases :

- la phase préparatoire qui durera environ 3 semaines et pendant laquelle, le Cabinet prendra connaissance du contexte général du secteur, de la situation du Projet, des documents disponibles et de toute autre information qu'il jugera utile pour établir la note de cadrage du Projet et la méthodologie de travail à adopter ;
- la phase de diagnostic qui durera environ 2 semaines et pendant laquelle le Cabinet procèdera à l'identification (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces) et rencontrera les différents participants dans la CEMAC ;
- la phase de revue et des recommandations qui portera sur 2 semaines et pendant laquelle le Cabinet élaborera une liste des recommandations.

Ainsi, l'intervention de la firme s'étalera de juillet 2019 à février 2020. Le calendrier étant encore prévisionnel, le Cabinet devra rester flexible à tout éventuel réajustement.

Par ailleurs, la firme devra prévoir les ressources et techniciens nécessaires pour réaliser la mission selon le planning indiqué ci-dessus.

Le Chef de projet et les experts doivent justifier d'un temps de présence effective à Yaoundé et à la BEAC d'une durée égale à au moins les 2/3 du mandat total.